



100% énergies renouvelables : c'est possible ! Faisons les bons choix, dès aujourd'hui

Les événements tragiques au Japon le rappellent cruellement : l'énergie nucléaire ne présente pas un risque zéro.

Depuis 20 ans, l'APERe – et de nombreuses associations et entreprises – soutiennent le développement des énergies renouvelables en Belgique afin de réduire progressivement notre dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire.

Le secteur européen des énergies renouvelables démontre aujourd'hui une dynamique et une croissance qui permettent d'assurer une transition « 100% énergies renouvelables » en Europe d'ici 2050, en phase avec les politiques nationales de sortie du nucléaire.

Une volonté politique claire est indispensable. Les autorités publiques doivent prendre aujourd'hui des décisions stratégiques pour stimuler les investissements dans cette direction. Le cadre réglementaire et le cadre fiscal sont des outils efficaces pour orienter ces investissements.

Selon l'APERe, voici les priorités d'action pour assurer une large intégration des énergies renouvelables en Belgique :

Paramètres clés

- Un **aménagement du territoire** qui organise l'espace pour la production d'énergie et qui induise moins de besoin de transport routier.
- Des réseaux électriques qui intègrent des technologies de l'information permettant une gestion intelligente (**smart grid**), des solutions de stockage réel (par exemple par pompage/turbinage) et de stockage virtuel (gestion des consommations) et une augmentation des **capacités d'interconnexion** entre Etats membres.
- Des infrastructures **de stockage** (électricité, chaleur) et des réseaux de chaleur.
- Des critères de durabilité pour les **importations** (électricité verte, biomasse).
- Un **cadre réglementaire moderne** qui permette la mise en œuvre d'un système énergétique davantage décentralisé et favorisant les circuits économiques courts.
- **L'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE)** (technologie, infrastructure, matériaux, comportement) à la base de nos prises de décision.

Plan d'actions

- **Rendre possible** (réglementation, développer l'infrastructure, formation, R&D).
- **Rendre viable** (prix de l'énergie, mécanisme de soutien, investir dans l'infrastructure, R&D).
- **Accompagner et faciliter** (objectifs et indicateurs de suivi, information, exemples).

Ces actions permettront d'assurer la transition « 100% énergies renouvelables » telle que définie dans la **Charte de l'APERe** : http://www.apere.org/doc/Charte_APERe.pdf

Contact presse : APERe - Michel Huart : +32 (0)2 218 78 99



A propos de l'APERe

Association belge de référence en matière d'énergies renouvelables, l'APERe travaille depuis 1991 pour le développement des énergies renouvelables dans un contexte d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'évolution soutenable des activités humaines. Ses réalisations lui valent des références auprès d'instances publiques régionales, nationales et européennes.

Reconnue en tant qu'organisme d'éducation permanente, l'APERe mène une action d'éducation et de conseil sur base de projets (campagnes, information, formation, facilitateur, études d'intérêt collectif) et d'activités de terrain (stands, conférences, animations).

Avec ses membres et partenaires, l'APERe est un réseau qui rassemble les compétences académiques et associatives en Wallonie et à Bruxelles.

www.apere.org

